

ANNEXE 3

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de ⁽¹⁾

Direction de l'Energie

N°

**AUTORISATION D'ACQUISITION SUR LE MARCHÉ NATIONAL DE MATIERES
ET/OU PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX**

le ⁽²⁾

Adresse ⁽³⁾

Profession ou activité exercée

Est autorisé à acquérir sur le marché national les matières et/ou produits chimiques dangereux figurant sur la liste ci-jointe comportant ⁽⁴⁾ volets

La durée de validité de cette autorisation est de douze (12) mois

Régime de l'escorte ⁽⁵⁾ :

Services de Sécurité

Société de gardiennage
et de transport de produits sensibles

Fait à, le

Le ⁽⁶⁾

(Cachet et signature)

Notification

Notifié le (Cachet et signature)

Par

(1) Préciser la Wilaya

(2) Mentionner les nom et prénoms ou raison sociale du titulaire de l'autorisation

(3) Mentionner l'adresse du siège et du ou des dépôt(s) de destination

(4) Mentionner le nombre (en lettres et en chiffres) de volets de la liste

(5) rayer la mention inutile

(6) Titre de l'autorité qui délivre l'autorisation

Autorisation n° du

Volet n° (1) / (2)

(cachet de l'autorité de délivrance)

Liste des matières et/ou produits chimiques dangereux objet de l'autorisation

N° ONU	Désignation technique et toutes autres désignations	Quantité totale

(1) Mentionner le numéro de page de la liste

(2) Mentionner le nombre total des pages de la liste